



## INDEX DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE PAR SOCIÉTÉ

Année de référence 2023	date déclaration	Note Globale	1- écart de rémunération (en %)	2- écart d'augmentations individuelles (en points de %)	3 - écart de promotions (en points de %)	4 - % de salariés augmentés au retour d'un congé maternité	5 - Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations
Epicerie	01/03/2024	98 /100	38 /40	35 /35	<250 salariés = promotions incluses dans écart AI	15 /15	10 /10
Panification	01/03/2024	75 /100	40 /40	15 /35		15 /15	5 /10
Plats Cuisinés Surgelés	01/03/2024	93 /100	38 /40	35 /35		15 /15	5 /10
Traiteur Pâtissier	01/03/2024	66 /100	31 /40	5 /20	10 /15	15 /15	5 /10